Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 056-215602269-20260904-D20260908-DE

COMMUNE de SAINT-MALO DE BEIGNON

Département du Morbihan

Séance du 4 septembre 2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 4 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MALO DE BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène HERRY, Maire.

Date de la convocation : 27 août 2026

PRESENTS : Cécile DERAMOND, Corinne FARGUES, Jean-Paul FERCHAUD, Lydia GILLES, Pierre-Yves HERBERT, Marie-Hélène HERRY, Loïc LAVAREC, Jérôme MANSEAU, Adrien MEINARD, Florence NASSOY, Marie-Hélène NEVES, Eloïse OUFEROUKH, Laurence PESLIER, Bastien VIEUVILLE
ABSENTS EXCUSÉS : Tugdual GATTÉ (pouvoir à Pierre-Yves HERBERT)
ABSENTS : sans objet

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire. Jean-Paul FERCHAUD est nommée secrétaire de séance.

Programme effacement de réseaux 2026 – décision et demande de subventions — D 2026-09-08

Mme le Maire informe l'assemblée de la mise en place par Morbihan Energies, d'un nouveau programme exceptionnel de soutien en 2026 concernant l'effacement des réseaux électriques.

Le comité syndical de Morbihan Energies du 23 juin 2026 s'est prononcé pour la reconduction au titre de l'année 2026 d'un programme de soutien exceptionnel aux investissements pour l'enfouissement des réseaux électriques. Pour information, le programme exceptionnel 2025 a permis de soutenir une centaine de projets communaux pour un montant de 10,5 M€ HT.

Il a été validé lors de ce comité le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes.
Sous réserve du volume de demandes exprimées et dans la limite des crédits budgétaires alloués, ce programme reprendrait les mêmes principes que le programme exceptionnel 2025, à savoir :
- un effacement des réseaux électriques prenant place dans une opération structurante d'aménagement
- un secteur d'intervention par commune et différent de celui de 2025
- une prise en charge totale par Morbihan Energies des montants de travaux sur le réseau électrique plafonnée à 140 000 € HT (en cas de dépassement, la commune sera appelée à une participation de 35% du montant HT sur le delta)
- une validation de l'engagement des travaux en 2026.

Madame le Maire précise que ce programme se coordonne aux enfouissements des réseaux de télécommunication et éclairage public. Concernant ces réseaux, les modalités de règlement financier sont de :

- Eclairage public : subvention de 30% de Morbihan Energies sur le montant HT des travaux plafonné
- Télécom : la commune prend 100% à sa charge du montant TTC des travaux.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 056-215602269-20260904-D20260908-DE

Madame le Maire rappelle que lors de sa délibération de 2025, le conseil municipal avait décidé de pouvoir adjoindre des travaux rue de l'église si le budget le permettait.

Le conseil municipal, après délibération décide, à l'unanimité de :

- choisir le secteur du bas du bourg,
- de valider les montants relatifs à l'opération,
- d'autoriser le Maire à signer les conventions et tous documents administratifs relatifs à cette opération.

Le Maire,
Marie-Hélène HERRY

Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul FERCHAUD

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal